

Enedis

A l'attention de Marie-Espérance Brugger
Communauté de Communes Isle Vern Salembre Responsable
du service instructeur
BP 30074
24400 SOURZAC

Téléphone :

Télécopie :

Courriel :

cuau-aqn@enedis.fr

Interlocuteur :

FOUCAULT Veronique

Objet :

Réponse concernant l'instruction d'une autorisation d'urbanisme

33074 Bordeaux // tel : 0556799329 , le 23/04/2020

Madame, Monsieur,

Par votre demande d'information pour l'instruction de l'autorisation d'urbanisme d'une installation de production, vous nous avez sollicités afin de connaître les coûts d'extension de réseau électrique qui seraient à la charge de la CCU (ou de l'EPCI) concernant le projet référencé ci-dessous :

Autorisation d'Urbanisme : PC02426420R0009

Adresse : AUX BRANDES
24700 MENESPLET

Référence cadastrale : Section D , Parcelle n° 1811/1812

Nom du demandeur : LEMASSON JEAN EMERIC

Selon les dispositions de l'article L342-11 du code de l'énergie, l'éventuelle contribution pour des travaux d'extension nécessaires à la réalisation d'un projet de production n'est pas à la charge de la CCU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Veronique FOUCAULT

Votre conseiller

1/1

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7j/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Enedis est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

